

COMMUNE DE ROZIER EN DONZY
Département de la Loire
DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 2 décembre 2025

| | |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Membres : - afférents au Conseil : 15 - en exercice : 13 - présents : 12 - votants : 12 | Le deux décembre deux Mil vingt-cinq à vingt heures, le Conseil Municipal de cette commune s'est réuni en son lieu habituel de ses séances, sous la présidence de son Maire : Monsieur Didier BERNE. |
| Convocation en date du : 25 novembre 2025 | Présents : BABEL Anne, BERNE Didier, BERNONVILLE Yves, BONNEFOND Vincent, DESLOIR Bernard, DUTEL Peggy, FORISSIER Johan, FOUGERE Gilbert, RIVOLLIER Nicole, RODAMEL Karine, SERVY Sylvain, TISSEUR Fabienne |
| Affichée le : 25 novembre 2025 | Absents excusés : BANCEL Béatrice Secrétaire de séance élu : DUTEL Peggy |

N° 2025D713

DEMANDE DE SUBVENTION AU DEPARTEMENT AU TITRE DE L'ENVELOPPE « AMENDES DE POLICE » 2026

Monsieur le Maire présente au Conseil un projet d'investissement pouvant faire l'objet d'une demande d'aide auprès du Département, au titre de l'enveloppe « amendes de police » 2026.

Les aménagements prioritaires ont été identifiés pour les axes suivants :

- Rue de la Petite Bruyère : La création d'un plateau traversant permettra de modérer la vitesse des véhicules et de sécuriser les traversées piétonnes, notamment pour les enfants empruntant l'abri bus ainsi que pour les usagers de la salle de l'Amicale Laïque. Un aménagement complémentaire est prévu pour limiter le trafic automobile dans la partie haute de la rue.
- Rue de la Font Barry : Deux plateaux traversants seront installés et la voie de circulation réduite afin de ralentir la vitesse et d'améliorer la sécurité des usagers de la Maison de Santé et des riverains.
- Route des Pérelles : Des aménagements seront mis en œuvre pour diminuer à la fois le trafic et la vitesse des véhicules.

Le coût global de ces travaux est estimé à **32 680 € HT**.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

APPROUVE les projets d'investissements présentés ci-dessus

DECIDE de solliciter une subvention, au taux maximum, auprès du Département au titre de l'enveloppe « amendes de police » 2026.

AUTORISE Monsieur le Maire à suivre ce dossier et à signer toutes pièces s'y rapportant.

La Secrétaire de Séance
Peggy DUTEL



ROZIER EN DONZY, le 17/12/2025
Signé : le Maire, Didier BERNE

